

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 300-1992**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 300-76-2021 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 février 2022 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de créer la zone R6-171 à même la zone RM2-132, la construction de bâtiments possédant un maximum de 4 étages et modifier les exigences en lien avec les normes des projets intégrés.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute question peut être adressée par courriel à la direction générale avant la séance du conseil à l'adresse suivante : dq@sra.quebec

Le projet de règlement peut être consulté sur rendez-vous à la Mairie située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 27e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.

(Original signé)

Marie-Josée Masson,
Greffière-trésorière / directrice générale